



Infor Anael Paie Ws

Optimisation mensuelle des cotisations

© Copyright 2011 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Paie Ws V2R6

Auteur : P. Grillet

Date de publication : August 28, 2012

Table des matières

A propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	6
Documents liés	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Préparer le dictionnaire de données Anael Paie Ws.....	7
Chapitre 2 Indiquer la rubrique de régularisation à utiliser	9
Chapitre 3 Paramétrer la fiche du salarié.....	11
Chapitre 4 Gérer les compteurs	13
Paramétrer les rubriques	13
Utilisation des compteurs	15
Chapitre 5 Visualiser et modifier les compteurs de calcul dédiés.....	17
Annexe A Algorithme utilisé.....	19

A propos de ce manuel

Selon les conventions collectives, des catégories de salariés peuvent bénéficier d'un abattement forfaitaire (ex: 10% dans le btp/tp) pour frais professionnels sur les base de cotisations et d'impôt sur le revenu, à condition de ré intégrer le montant des frais professionnels réellement perçus (indemnité de déplacement, vêtement de travail,...).

A contrario, il est possible de ne pas opter pour l'abattement forfaitaire, et de ne pas soumettre à cotisations et à impôts les frais professionnels réellement perçus dans certaines limites.

Il est possible en cours d'année de basculer d'une méthode sur l'autre selon que l'une ou l'autre de ces deux options est plus favorable pour le salarié.

ANAEL Paie WS permet d'effectuer cette gestion et la régularisation qui en découle de manière automatique.

Une rubrique de régularisation sera alors automatiquement calculée.

Nous vous répertorions ci après les différents points de paramétrage à prévoir afin de mettre en service cette fonctionnalité.

La mise en place de ce principe dépend en grande partie du plan de rubrique et de son organisation.

Public concerné

- Utilisateur de paie
- Responsable paie
- Service informatique

Périmètre du document

Présentation des paramètres et des traitements sur Infor HCM Anael Paie WS pour la mise en place de l'optimisation mensuelle des cotisations vis-à-vis des frais dans le calcul de la paie sur un environnement métier de type TP/BTP.

Pré-requis

Versions requises des applicatifs

Infor HCM Anael paie WS V2R6 avec le dernier niveau de PTF installé.

Autre Pré requis

Se référer au document : « Infor HCM Anael paie WS V2R6 Prerequis.pdf »

Documents liés

Infor HCM Anael paie WS V2R6 Prerequis.pdf

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
01	16-Déc-2010	Pascal Grillet	Création du document
2.0	Août 2012	I. Mary	Application du modèle Infor

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <http://www.inforxtreme.com/>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Préparer le dictionnaire de données Anael Paie Ws

1

Dans la fonction "Outils / Dictionnaire de données", il faut indiquer que le fichier des chronos bulletins (BULLETIN.SOF) est utilisé en ventilation lors du paramétrage des rubriques de paie dans le plan de rubrique.

Des compteurs doivent être déclarés "utilisés" afin qu'ils puissent être alimentés lors du calcul de paie.

Cliquer afin d'obtenir la description du fichier.

Numéro	Fichier	Libellé	Type Util	Nom module	Nom champ SQL
107	CART.SOF	Saisie mensuelle	Origine Facteur		
108	EMPLOY1.SOF	Elements fixes du salarié	Les Deux		
109	BULLETIN.SOF	Chrono des bulletins de paie	Ventilation		

Type d'utilisation à positionner pour le paramétrage du plan de rubrique

Préparer le dictionnaire de données Anael Paie Ws

The screenshot shows a software window titled "Structure de BULLETIN.SOF" with a menu bar (Fichier, Mode, Outils, Insertion, Option ?) and a toolbar. Below is a table with columns: Numéro, Libellé, Type, Pos, Taille, Déc., Utilisé, NoPiq, NoClé, and Nom champ SQL. The table lists 19 data fields. In the 'Utilisé' column, rows 18, 19, and 22 have a green dot, which are pointed to by arrows from a callout box labeled "Compteurs à activer".

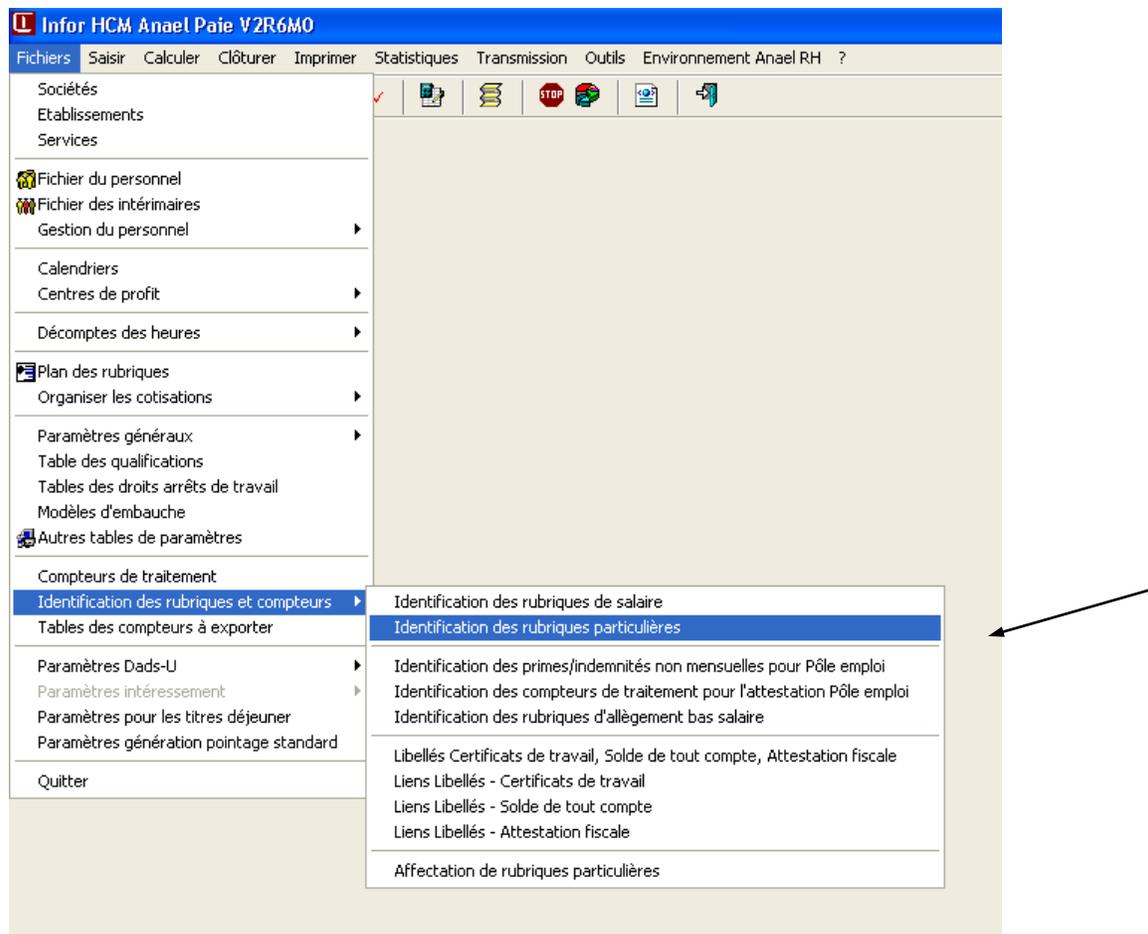
Numéro	Libellé	Type	Pos	Taille	Déc.	Utilisé	NoPiq	NoClé	Nom champ SQL
005	Etablissement	String	0022	004	0		000	0	
006	Agence	String	0026	004	0		000	0	
007	Centre analytique	String	0030	010	0		000	0	
008	Début période	String	0040	008	0		000	0	
009	Fin période	String	0048	008	0		000	0	
010	Début pointage	String	0056	008	0		000	0	
011	Fin pointage	String	0064	008	0		000	0	
012	Date de la paie	String	0072	008	0		000	0	
013	Numéro de chèque	String	0080	010	0		000	0	
014	Zone réservée	String	0090	023	0		000	0	
015	Code risque AT	String	0113	005	0		000	0	
016	Code bureau AT	String	0118	001	0		000	0	
017	Code section AT	String	0119	002	0		000	0	
018	Brut et frais soumis	Double	0121	008	0	●	000	0	
019	Frais exonéré - non soumis	Double	0129	008	0	●	000	0	
020	Top régularisation	String	0137	001	0		000	0	
021	No de séquence	String	0138	002	0		000	0	
022	Brut cotisé	Double	0140	008	0	●	000	0	
023	Zone réservée	String	0148	052	0		000	0	

At the bottom of the window, the status bar shows "Pret", "ALTADIC.SOF", and "23 Enreg(s)".

Chapitre 2 Indiquer la rubrique de régularisation à utiliser

2

Dans la fonction suivante:



Indiquer la rubrique de régularisation à utiliser

La rubrique à indiquer doit être une rubrique de type 66 "statistique et calcul".

Chômage partiel	<input type="text"/>								
Allocation de préretraite	<input type="text"/>								
Jours de maladie	<input type="text"/>								
Optimisation - régularisation	<input type="text"/>								
Indemn. préavis non eff. versée	<input type="text"/>								

Elle viendra alimenter par ses ventilations, les différentes assiettes de cotisation en soustraction puisqu'il s'agit notamment de réduire les base de cotisation du salarié.

Par contre dans le plan de rubrique, aucun paramètre ne doit la déclencher.

Ne pas affecter de profil de paie ou de code contrat.

Chapitre 3 Paramétrer la fiche du salarié

3

Vous devez impérativement :

The screenshot shows a software window titled "Fiche du personnel" with a sub-tab "Options". The window contains a menu bar with options: "Etat Civil", "Adresse", "Social", "Catégorie", "Affectations", "Paramètres", "Règlement", "Pointage", and "Déclarations annuelles". Below the menu is a toolbar with various icons. The main area displays the "Abattements" section with the following fields:

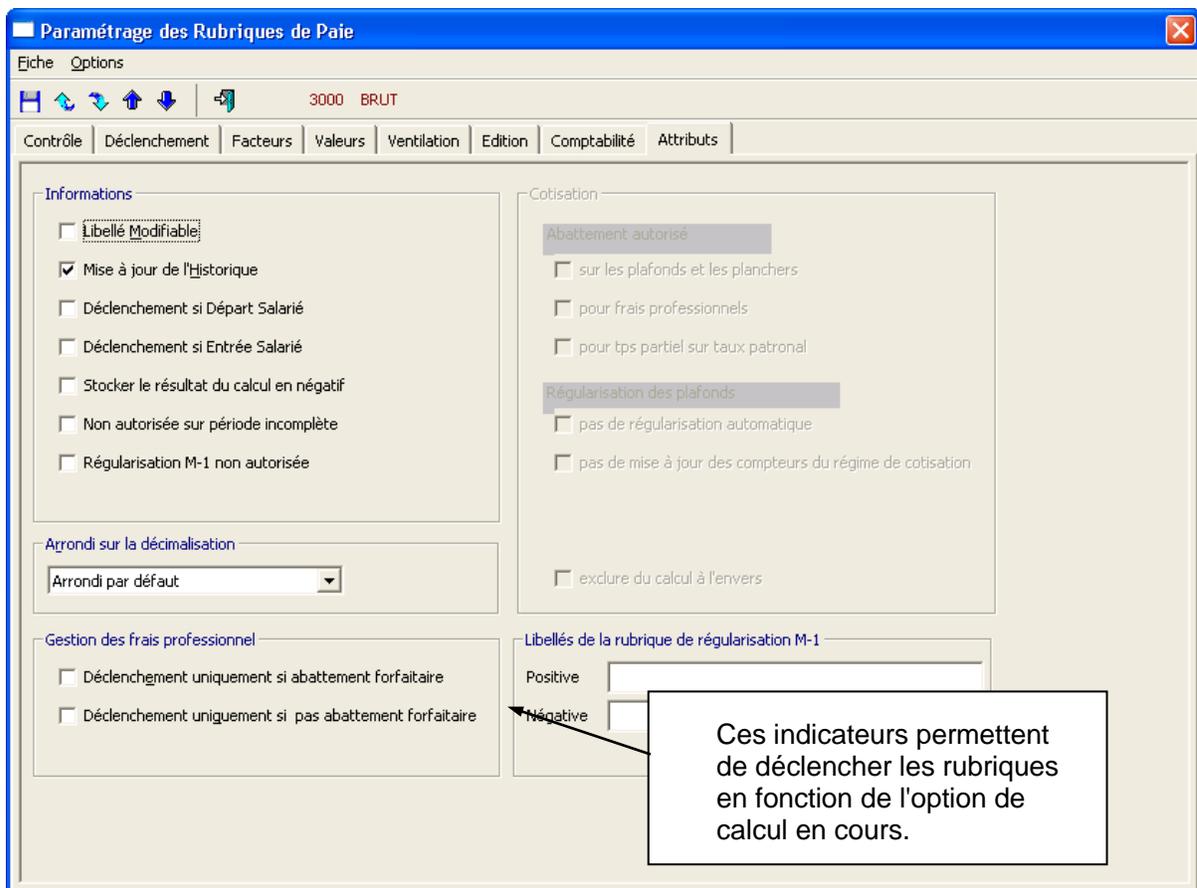
Plafond en 30ème	<input type="text" value="0.00"/>	Frais forfaitaire	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="checkbox"/> optimisation
------------------	-----------------------------------	-------------------	-----------------------------------	---------------------------------------

Indiquer le pourcentage d'abattement forfaitaire à appliquer aux bases de cotisations du salarié.

Cocher cet indicateur si vous voulez déclencher pour ce salarié l'optimisation du calcul des cotisations.

Paramétrer les rubriques

Dans le plan de rubriques, certaines rubriques seront déclenchées en fonction de l'option de calcul utilisée.

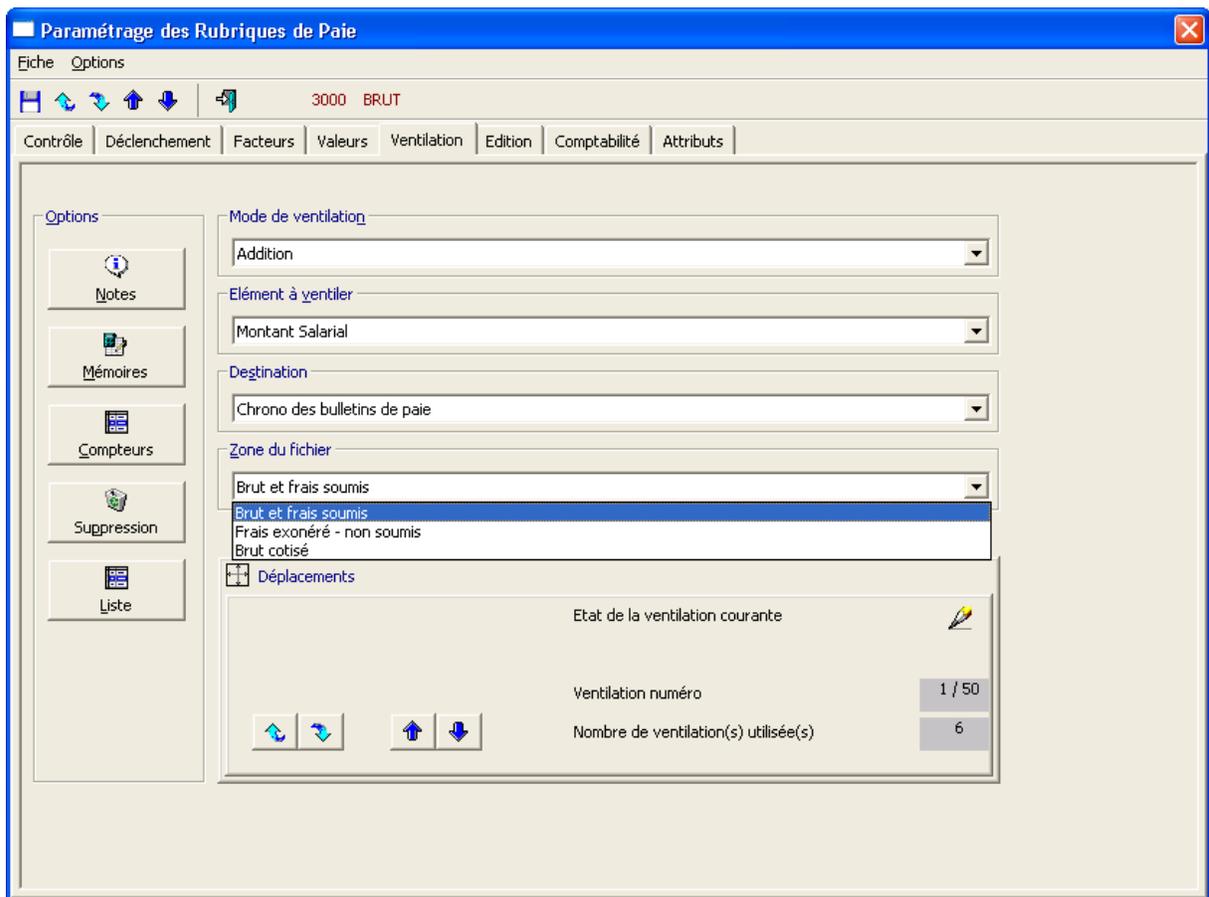


Si aucun des deux n'est cochés ou si les deux sont cochés, la rubrique se déclenchera quelque soit l'option de calcul en cours.

Certaines rubriques vis-à-vis notamment de l'assiette fiscale se comportent différemment selon la modalité de calcul utilisée (abattement forfaitaire ou frais réel).

En conséquence, ces attributs permettent d'activer ou non un traitement (via une rubrique) selon le cas.

Le montant du "brut et des frais soumis", le montant des "frais exonérés" et le montant du « brut réel cotisé » devront être ventilés sur les compteurs contenus dans les chronos bulletins.



Si l'optimisation doit être mise en place qu'en cours d'année, l'alimentation de ces trois compteurs doit être **impérativement** effectuée depuis le début de l'exercice de paie.

Utilisation des compteurs

Soit B1 (compteur du chrono bulletin = « Brut&frais soumis») = Brut + frais soumis (en cumul)

$B1 \times \%abat \text{ fiche perso} = ABAT$ (montant de l'abattement cumulé)

Contrôle ABAT par rapport au cumul annuel d'abattement autorisé.

Si supérieur alors ABAT = plafond d'abattement autorisé.

Soit B2 (variable de calcul) = base de cotisation abattue

$B2 = B1 - ABAT$

Soit F1 (compteur du chrono bulletin = « Frais exonérés ») = montant des frais exonérés (en cumul)

Contrôle F1 par rapport au cumul annuel d'abattement autorisé.

Si supérieur alors F1T = plafond d'abattement autorisé.

Soit B3 (variable de calcul) = base de cotisation frais réel

$B3 = B1 - F1$

La comparaison de B2 et B3 permettra de déterminer le mode de calcul à utiliser et le montant de la régularisation le cas échéant.

A noter que le traceur de calcul (option de lancement du calcul) fourni un suivi détaillé de ce traitement.

Il y a un troisième compteur B4 (compteur du chrono bulletin = « Brut cotisé ») qui intervient également dans la détermination de la régularisation éventuelle et qui correspond à la base de cotisation réelle utilisée au final par le calcul et qui doit être cumulée sur ce troisième compteur.

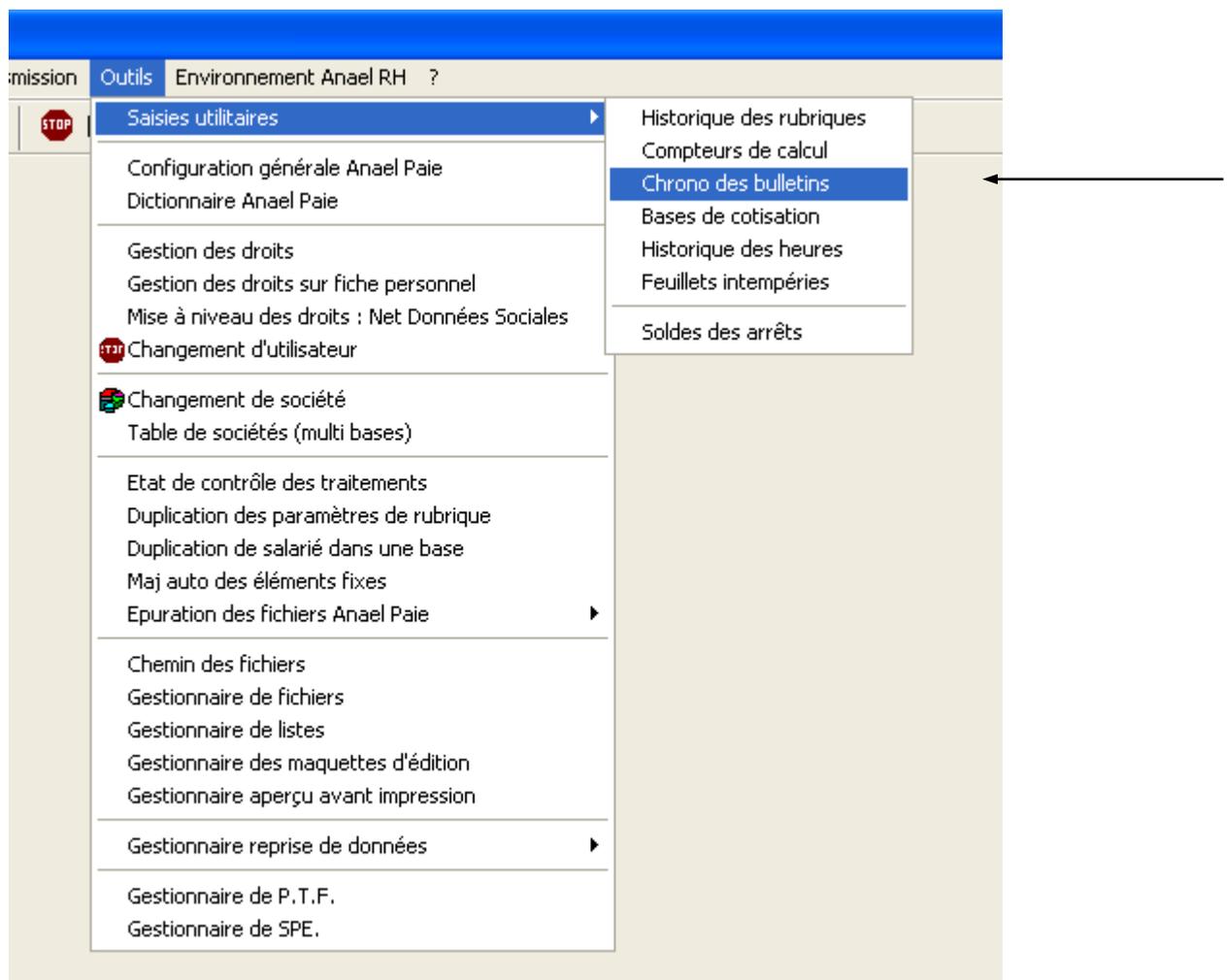
Rappel important

Ces trois compteurs (B1, F1, B4) doivent être impérativement alimentés et ceux depuis le début de l'exercice de paie ou l'arrivée du salarié.

Chapitre 5 Visualiser et modifier les compteurs de calcul dédiés

5

Dans cette option, il sera possible de visualiser et de modifier le cas échéant les compteurs dédiés à cette fonctionnalité.



ANAEL Paie - Gestion des bulletins

Société : INFOR FRANCE

Caractéristiques | Données

Comptabilisation

- Net à payer réglé
- Chèque édité
- Génération comptabil
- Génération analytique
- Génération analytique
- Régularisation M-1

Dates

Début de période de paie: 01/03/2002

Fin de période de paie: 31/03/2002

Début de période de pointage: 01/03/2002

Fin de période de pointage: 31/03/2002

Date de la paie: 31/03/2002

Calculé

- Calculé
- Calcul abattu
- Édité
- Bulletin cloturé
- M

Numéro du chèque: 00000000

Pointage décompté

Brut & frais soumis: 0.00

Frais exonérés: 0.00

Brut cotisé: 0.00

03/2002

Ces trois compteurs sont constitués en cumul depuis le début de l'exercice de paie ou depuis l'arrivée du salarié dans l'entreprise

Indicateur de l'option utilisée par le calcul de paie pour ce bulletin.

Annexe A Algorithme utilisé

A

